AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 1999-09-56ItemMarie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 18 décembre 1895

Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 18 décembre 1895

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56 Collation1 p. (383r) Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 18 décembre 1895, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plateforme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47233

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>18 décembre 1895</u>
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)
Destinataire<u>Offroy et Cie</u>
Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

RésuméÀ propos d'une modification de la loi sur les droits de timbre des valeurs étrangères négociées en France : Marie Moret demande à Offroy et Cie quel effet

aurait cette loi sur les titres de rente italienne d'une valeur de 9 198 F qu'elle détient.

Mots-clés

Finances personnelles

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/03/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Minus 19 2 he 1898 fai en senot their vous 1 1996 franco de herite the rue Bouterlove Mimes fair has negociations. Mestieus Officer quiard ercie Casse le 1 Jennier 1896, I ai l'honneur de Nous ces tetres tomberacent ils quand mênce sous le himmer and lettre Thier estre vous prier de vaufoir coup du Proit de limbre hoints suivants: " les trois 1? par ce soul fait que je les ai Réposés cher vous? Si oui, quel bekair vient de modifier la lai le montant Qu moit? Les valeurs etrangères nego-Il serait ce un droit 3º hour que le litre resterais Ténat ratifie les Récisions de la Chambre que la des la nouvelle lai ? Me dono remercie